l'armée, prise dans un cercle de fer, qui se resserrait de jour en jour, se voyait menacée de mourir de faim ou de capituler comme à Sedan.

Bientôt il ne restait qu'une étroite issue près de la frontière; quelques corps purent s'échapper par Pontarlier et Champignole dans la direction de Lons-le-Caulnier et de Bourg-en-Bresse. Mais la retraite ne tarda pas à être entièrement coupée pour la masse de l'armée; maître de Dôle et des deux lignes qui mettent Besançon en communication avec Dijon et Lyon, Manteuffel occupait ensuite Arbois se dirigeait vers la frontière parallèlement à la ligne de Neuf-Châtel.

Werder, de son côté, ne restait pas inactif et s'avançait en suivant la frontière par Pont-de-Roide et Morteau pour donner la main à Manteuffel et compléter le cercle qui étreignait notre armée. Au moment de la capitulation de Paris, le plan de l'état-major allemand avait pleinement réussi : l'armée de l'Est était investie, affamée, perdue sans ressource ; au point de désorganisation où elle se trouvait, l'armistice, quand même il eût été applicable aux trois départements, ne l'aurait pas sauvée. Garibaldi, avec les troupes dont il disposait, n'était pas en état de la dégager : avant même d'ailleurs que son corps eût pu tenter un effort sérieux pour venir en aide à nos troupes, l'armée de l'Est aurait été contrainte à capituler comme à Sedan, ou à se réfugier, comme elle l'a fait, sur le territoire suisse.

Dans l'Est, comme sur la Loire et au Mans, les plans tracés au ministère n'ont donc abouti qu'à de nouveaux désastres. Les partisans de la dictature chercheront vainement à rejeter nos malheurs sur la capitulation de Metz, la capitulation de Paris ou la convention de Versailles, ils ne réussiront pas à tromper l'opinion ; la cause de nos revers est tout entière dans la présomptueuse légèreté avec laquelle un avocat, improvisé dictateur et ministre de la guerre, a prétendu diriger les opérations militaires. C'est une responsabilité à laquelle, en dépit de ses affirmations et des efforts de ses créatures, M. Gambetta ne pourra se soustraire.

Chronique locale & départementale

Un décret nomme M. Hedde, actuellement juge au Tribunal de 1re instance de Lille, aux fonctions de juge au Tribunal de 1re instance de St-Paul, en remplacement de M. Lavoisot, nommé juge au Tribunal de 1re instance de Douai.

M. Hedde est remplacé à Lille par M. Chantreuil, avocat, docteur en droit.

M. Gasati, juge chargé de l'instruction au Tribunal de 1re instance de Lille, est nommé Conseiller à la Cour d'appel de Rouen, en remplacement de Legentil.

L'ordre du jour suivant vient de paraître à l'armée du Nord.

Le général commandant en chef l'armée du Nord, porte à la connaissance des troupes sous ses ordres, la belle conduite du capitaine Joxe du 24e bataillon de chasseurs à pied, qui, le 19 janvier, 1871, à la tête de sa compagnie, a par son élan, empêché le général commandant le 23e corps, ainsi que tout son état-major, d'être enlevé par l'ennemi à sa sortie de St-Quentin.

» Mention du présent ordre sera faite sur les états de service du capitaine Joxe.

» Lille, 9 février 1871.

» Le général de division commandant en chef,

» Signé: FAIDHERBE. »

On écrit de Dunkerque:

Un nouveau malheur est venu jeter le deuil dans notre ville ; avant-hier soir, le bateau à vapeur le *Baliseur* a été abordé en rade par la *Normandie* qui venait du Havre sur notre port. Le choc a été si violent que le *Baliseur* a eu son avant ouvert. Tout le personnel du palisage qui était à pord a été recueilli par la *Normandie*, excepté M. Wittevronghel, chef du balisage, qu'on a vu un moment suspendu aux sousbarbes du steamer, et qui a disparu dans les flots.

M. Wittevronghel, unanimement regretté, laisse une veuve et trois jeunes enfants.

A partir du 13 février 1871, le bureau de la perception de Roubaix est transféré rue d'Inkermann, n° 30.

Les contribuables sont de nouveau priés de faire acquitter, dans un bref délai, les contributions dont ils sont redevables, et de représenter les feuilles d'avertissement ainsi que les quittances.

Association de l'Industrie et du Commerce de Roubaix.

M. Albert Thomas, secrétaire adjoint de la chambre syndicale, a l'honneur de prévenir M M. les membres de l'association qu'à partir du 15 courant son domicile est transféré rue d'Inkermann, n° 160.

La convention qui règle l'armistice ne contenant aucune disposition contraire, les Receveurs des postes sont autorisés à délivrer aux personnes qui l'exigeront des mandats d'argent à destination de Paris, mais l'envoi ne pouvant être fait que par lettres ouvertes et par l'intermédiaire de l'autorité militaire prussienne, l'Administration française ne saurait garantir au public la transmission régulière de ces mandats et décline formellement toute responsabilité relativement à leur paiement.

Le Directeur des Postes
du Nord par intérim,
TIQUEET.

AVIS

La plupart des lettres adressées aux officiers ou soldats de l'armée du Nord, recueillies dans des ambulances particulières, ne peuvent être remises aux destinataires, faute d'indications suffisantes.

Le directeur des postes de l'armée du Nord, prie toutes les personnes chez lesquelles se trouvent des blessés, de vouloir bien lui faire connaître, le plus tôt possible, les noms et prénoms de ces blessés.

Prière d'indiquer autant que possible, les corps d'armée, régiments, légions, bataillons, compagnies, auxquels appartiennent les blessés.

Le directeur des postes de
l'armée du Nord,
E. USQUIN.

P.-S. — Les renseignements doivent être adressés à la direction des postes militaires, rue de l'Hôpital-Militaire, 74, LILLE.

(Inutile d'affranchir).

VILLE DE ROUBAIX

Cours public de chimie

Le cours de chimie n'aura pas lieu le lundi-gras, 20 février

Cours public de physique.

Mercredi 22 février, à 8 h. 1/4 du soir.

Expérience de l'abbé Cott qui fait entendre les sourds-muets par les dents. Expérience des deux diapasons. Expérience de la cuiller d'argent. Théorie de l'Audition.

Dernières nouvelles

Dépêches télégraphiques

(Service particulier du *Journal de Roubaix*.)

ASSEMBLÉE NATIONALE

Bordeaux, 16 février.

La séance de la chambre d'aujourd'hui a été assez tumultueuse. Un orateur parlant des députés de Paris, dit qu'ils sont couverts du sang des guerres civiles. Il les adjure de faire en sorte que la liberté de la discussion ne soit pas entravée.

Sur la demande de M. Floquet. les élections de 33 des députés de la Seine ont été validées.

Un député de la gauche, crie : « Vive la République »

Plusieurs voix répondent ; « Vous n'êtes pas juge, vous n'êtes qu'une fraction. Une grande agitation règne pendant quelques minutes.

Le rapporteur des élections de la Haute-Loire lit une protestation de M. Guyot-Montpayrot, contre une arrestation illégale à Brionde. Il demande à la chambre de flétrir les pratiques de candidatures officielles.

M. Floquet, demande une enquête au lieu d'un vote fletrissant l'administration.

M. Wilson admet que le gouvernement de Paris n'est pas responsable.

M. Marie demande à la chambre de fletrir des procédés de l'administration.

M. Arago prie la chambre de ne pas votés dans ce sens. (Grand tumulte.)

Les élections de la Haute-Loire sont validées.

Bordeaux, 17 février.

M. Keller dépose une déclaration signée par les députés du Var, Bas-Rhin, Meurthe et Moselle protestant contre l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine ; elle dit que la paix moyennant une cession territoriale, ne serait pas durable.

M. Keller prononce un discours dans ce sens, et est vivement applaudi.

La Chambre vote l'urgence de la discussion de la proposition relative à M. Thiers. Sur la prière de M. Thiers, la Chambre décide de se retirer immédiatement dans les bureaux pour délibérer.

La séance est suspendue.

Les abords de la Chambre sont entourés par un cordon de gardes nationaux, d'infanterie et de cavalerie.

Avant que le Président ouvre la séance, un membre a dit : « Citoyens, pour arriver ici on a été obligé de traverser plusieurs lignes armées, je viendrai désormais armé comme eux.

M. Grévy prend place au fauteuil à 1 heure 1/2, en prononçant quelques paroles qui expriment l'espoir que la Chambre saura se montrer à la hauteur de sa mission.

Le rapport du bureau validant toutes les élections de la Seine, est adopté.

Bordeaux, 17 février.

Rapport de la Commission.

M. Keller témoigne les plus vives sympathies envers la population de l'Est et prend acte de la proposition, s'en remettant aux négociateurs chargés de négocier avec la Prusse.

La Chambre confère à M. Thiers le pouvoir exécutif.

Lords Lyons et Nigra ont rendu à M. Thiers une visite officielle, après la sortie de la Chambre.

On parle pour ministres des noms de MM. Dufaure, Ruffet, Favre, Picard, Simon, Delarcq de Malleville.

Bordeaux, 17 février.

La proposition concernant la nomination de M. Thiers qui exercera ses fonctions sous le contrôle de M. Benoit d'Azy.

L'assemblée nommera les ministres.

L'élection de M. Grevy est considérée comme une indication certaine que la république sera décrétée.

Paris, 17 février.

Le gouvernement a l'intention d'arrêter le paiement aux femmes de gardes nationaux: On les pourvoit autant que possible d'ouvrage.

Depuis le 19 septembre 1870, 250,000 bombes et 1 million de balles de mitrailleuses ont été fabriquées à Paris.

Londres, 17 février.

Chambre des Communes.

M. Bulwer croit et espère que la Prusse acceptera des conditions de paix modérées il dit que la résolution de M. Hembert pourrait être un obstacle à la modération; il espère que la Prusse se contentera de l'Alsace et que la France gardera Metz.

M. Heare appuie la résolution de M. Herbert, il a dit que la France abattue sera forcée d'accepter les conditions de la Prusse à moins que les neutres n'expriment leurs vues, il avertit le gouvernement contre une politique de vaccillation.

M. Cochrone croit que l'annexion de territoire laisserait le germe d'une guerre future.

M. Huntz approuve complètement la politique du gouvernement et dit que si la France aurait été victorieuse elle aurait annexé le Rhin.

Gladstone défend Lord Lyons d'avoir quitté Paris, il insiste sur la retrait de la motion, son sujet produira un mauvais effet. Il est facile de supposer qu'après une telle guerre nous pourrions intervenir et empêcher les intéressés de réaliser leurs propres conditions de paix; il espère une paix basée sur des conditions modérées; une paix avec des conditions intolérables aura pour suite le renouvellement de la guerre. Il regarde la possibilité d'une telle paix avec horreur il serait préférable pour la France, l'Europe et l'Allemagne que cette dernière montre de la magnanimité. Aucun des belligérants ne désire notre intervention. Si les vues de la France et de l'Allemagne sont irréconciliables nous pourrions employer nos bons offices.

M. Herbert retire sa motion.

Londres, 17 février.

Chambre des Communes.

M. Robert Peel dénonce la politique de la Prusse comme une politique d'agrandissement et de la guerre.

M. Cardwight est opposé à la motion qu'il considére comme impolitique et inopportune.

M. Goldsmid soutient le gouvernement qui a fait tout son possible pour rétablir la paix; une politique différente devrait être universellement repoussée.

M. Royston approuve la neutralité mais il doute de la sagesse de l'isolement.

M. Horsman déclare que la France seule est blamable de la guerre, ayant perdu elle doit payer. Les Allemands ont raison en demandant la sécurité assurant la paix.

La discussion continue. *M. Bulwer* parle.

Londres, 17 février.

Chambre des communes.

M. Ernfield dit que le gouvernement n'a reçu aucune communication relative à l'entrée triomphale des Prussiens dans Paris, pour cette raison aucune mesure n'a été prise pour dissuader les Prussiens d'un tel procédé.

Le gouvernement a appris que des bruits circulent concernant un traité entre la Russie et la Prusse.

Le *Foreign office* ne considère pas ces bruits comme communications officielles.

Londres, 17 février.

Chambre des communes.

M. Herbert dit qu'il est du devoir du gouvernement d'agir conjointement avec les puissances neutres dans le but d'obtenir des conditions de paix modérées pour la France.

Il s'oppose à toute annexion de territoire français.

M. Robert Peel condamne la politique du gouvernement comme étant une isolation égoïste tendant à baisser l'Angleterre aux yeux de l'Europe ; il déclare que le ministère actuel est très-impopulaire à l'extérieur.

Versailles, 17 février.

D'après une convention du 15 février un armistice a été aussi conclu pour les départements du Jura, du Doubs et de la Côte-d'Or. Besançon et Auxonne avec leurs environs resteront occupés par des troupes françaises.

M. J. Favre est parti hier pour Bordeaux ; il reviendra lundi afin de négocier la paix.

Les contributions non payées en tant qu'elles n'ont pas été imposées à titre d'amende seront imputées à l'indemnité totale.

Rente de Paris, 51,25.
Emprunt, 52,25.
Italiens, 57.
Autrichiens, 770.
Lombards, 385.
Bourse ferme.

Versailles, 17 février.

La destruction des canons des forts du Sud et celle des mines sont terminées.

Athènes, 16 février.

La cour d'appel a confirmé le jugement rendu en 1re instance contre les complices dans l'affaire Marathon. Aussi l'anglais Noël sera traduit devant les assises.

Madrid, 17 février

La *Correspondencia* annonce que l'élection des députés de Porto-Rico et de Cuba aura lieu prochainement. Le roi partira seulement dimanche.

Chemin de fer du Nord.

AVIS AU PUBLIC

A partir du samedi 11 février, il sera fait à titre provisoire, en destination de Paris, des trains de voyageurs de toutes classes au départ des stations suivantes :

Lille, 5 h. 55 matin et 9 h. 45 matin.

Valenciennes, 5 h. 55 mat. et 10 h. 20 m.

Calais, 7 h. matin.

Les trains, dans les deux directions, passeront par Saint-Ouen-l'Aumône (Pontoise) où il y aura transbordement de voyageurs.

La traversée de l'Oise se fera à pied sur un pont de bateau. Il ne peut être effectué d'enregistrement de bagages. Les voyageurs ne devront avoir avec eux que des colis à la main.

Les billets ne seront délivrés que sur la présentation de saufs-conduits réglementaires.

Il ne sera délivré de billets que pour Paris. Les gares qui délivreront des billets sont celles comprises d'une part entre Lille, Valenciennes, Douai et Cambrai, et d'autre part, entre Calais, Boulogne et Noyelles.

En raison des conditions exceptionnelles dans lesquelles ce service a été établi, l'administration se trouve dans la nécessité de limiter le nombre des billets à délivrer à chaque train.

Ceux de MM. les voyageurs qui ne pourraient trouver place dans un des trains ne pourront partir que par le train suivant.

Lille, 10 février 1871.

CORRESPONDANCES POUR LES PRISONNIERS DE GUERRE FRANÇAIS EN ALLEMAGNE

La voie de Belgique et de Prusse et la voie de Suisse peuvent aussi être employées concurremment aujourd'hui, pour la transmission des correspondances destinées aux prisonniers de guerre français en Allemagne.

Ces correspondances ne jouissant pas en Allemagne de la franchise postale qui leur est accordée en France, doivent, pour parvenir en exemption de taxe aux destinataires, acquitter au départ le port étranger revenant à la poste allemande.

Or, ce port, qui est de 30 centimes par la voie de Belgique et de Prusse, n'est que de 15 centimes par la voie de Suisse.

En conséquence, et à moins d'indications contraires de la part des envoyeurs, toutes les correspondances pour les militaires français internés en Allemagne seront désormais acheminées par la voie de Suisse.

Bordeaux, le 28 janvier 1871.

Le Directeur général des Télégraphe et des Postes,
F. STÉENACKERS.

Colchide, avec ses dix mille Grecs.

Le général en chef d'une miniature d'armée, le noble comte Raymond de Clavières, brillant habitué de l'OEil-de-bœuf de Versailles, mit cette nuit-là, autant de soin à étudier le terrain qu'Annibal en mit, la veille de Trasimène, devant le lac où il comptait précipiter les vingt-cinq mille Romains de Sempronius. Une femme obstinément liée à cette scène de terreur nocturne imposait, d'ailleurs, de sévères obligations au jeune comte, qui se souvenait du cri chevaleresque de ses aïeux, immortalisé par Torquato Tasso dans *Jérusalem* : « Que dirait-on à la cour de France, si on savait que nous avons refusé notre protection à une femme ! » Il fallait donc vaincre à tout prix. La ressource de la fuite à travers les bois était plus dangereuse qu'une bataille. Les bêtes fauves infestaient les labyrinthes touffus et inextricables de Samarang. On entendait leurs mugissements affreux, élevés cette nuit à un diapason extraordinaire, sans doute à cause des coups de feu mille fois répétés par les échos des solitudes. Tant de colères félines déchaînées aux environs rendaient ainsi la retraite impossible ; et d'ailleurs, il y avait dans la case une autre pauvre femme, une servante chrétienne dévouée à ses maîtres, et on ne pouvait exiger d'elle l'héroïsme de la comtesse Despremonts; il fallait donc la garder aussi.

— C'est une femme ! dit Raymond, en mettant au sérieux le mot d'une comédie trop célèbre de son temps.

Paul continuait à vivre avec une idée immuable, et ne daignait pas même, comme faisaient tous ses compagnons, lancer un regard vers l'extrémité du golfe, où la masse noire du navire forban se détachait sur le fond lumineux de la mer. Il ne quittait pas la trace d'Aurore, et son pied élargissait toujours le vestige charmant du pied créole que le sable venait de recevoir.

Si la jeune femme eût parlé, la réponse ne se serait pas fait attendre, l'interlocuteur était toujours prêt ; mais l'heure commandait le silence et interdisait les entretiens oiseux. Un seul homme avait le droit d'ouvrir la bouche, et il en usa au moment décisif.

— Mes amis, dit-il après avoir donné un coup d'œil au golfe, nous serons bientôt attaqués. Notre ennemi évitera cette fois cette petite redoute que vous avez bâtie ; il viendra débarquer là, bien loin de la guérite, sur cet angle du golfe. Cinq de vous se placeront au bord de la mer pour attirer son attention, et ils mettront une certaine distance entre eux. L'ennemi croit n'avoir à détruire qu'une colonie de cinq hommes ; il faut donc lui en montrer cinq.

— C'est bien combiné ! c'est juste ! interrompirent quelques voix.

— L'ennemi fera feu, peut-être, avant de débarquer, sur les cinq ; ils auront peu de chose à redouter de leurs carabines. La mer est agitée, comme vous voyez, et on vise fort mal dans les chaloupes en pareil cas. De leur côté, ceux que je continue à appeler les *Cinq* profiteront de leur avantage en terre ferme et riposteront. Si l'adresse répond au courage, le nombre des ennemis sera diminué au débarquement ; mais comme ils n'en seront pas moins encore les plus forts, nos cinq amis prendront bravement la fuite dès que le premier bandit aura mis le pied sur le rivage, et voilà le point de ralliement... Ce roc élevé qui nous sert de belvédère.

Le comte désignait du doigt le massif où avait eu lieu son dernier entretien avec Paul et Aurore, pendant le combat du *Corsaire* et du navire marchand.

— La pente qui conduit à notre belvédère, poursuivit le comte, est fort rude. L'ennemi viendra la gravir pour se mettre à la poursuite des cinq, et c'est là que je les attends. Nous serons neuf embusqués dans les taillis au bas de la côte, et nous exécuterons des feux de bas en haut sur des hommes aventurés dans un sentier de chèvres et frappés de stupeur. Les Cinq nous répondront du haut du rocher, et nos bandits seront pris entre deux feux.

— Approuvé ! approuvé ! dirent les colons, qui connaissaient la langue du comte ; les autres donnèrent de confiance leur adhésion à un plan qu'ils ne comprenaient pas, et qu'un interprète allait leur expliquer bientôt.

Le chien Asthon paraissait fort inquiet en voyant ces préparatifs. Les mugissements formidables qui sortaient des profondeurs du bois lui annonçaient une chasse aux bêtes fauves ; et malgré son courage, il frissonnait de tous ses poils à l'idée de se mesurer avec des animaux antipathiques à son instinct et à ses nerfs. L'animal raisonnait juste, et sa pensée rendait hommage au bon sens de l'homme. Il ne pouvait croire qu'à une guerre contre les tigres ; les créatures lui paraissaient trop raisonnables pour se battre entre elles dans un désert.

Le comte Raymond choisit les Cinq, et nomma Paul le premier.

— Monsieur le comte, dit le jeune homme, j'ai fait le serment de ne pas quitter madame et de la défendre contre toute espèce de danger.

— Vous avez eu tort de faire un serment, répliqua le comte avec douceur ; nous sommes tous les défenseurs de madame la comtesse Aurore...

— Tiens ! il sait son nom ! interrompit Paul stupéfait.

— Il n'est permis à aucun de vous de refuser le poste que je lui assigne. Nous sommes dans un moment solennel et l'obéissance est un devoir.

Paul regarda le ciel, poussa un soupir et parut se résigner.

Vandrusen, Strimm et deux autres sauvages namaquois allèrent s'établir au poste désigné, sous la conduite de Paul.

(La suite à un prochain unméro.)